

§ II- LETTRES, N°369

3- A DIVERS

DESTINATAIRES, N°127

A MONSIEUR L'ABBE CLAUDON, N°22

†

Dijon, ce 14 Août 1867

Bien cher Abbé, et ami,

Je vous prie de me faire connaître au plus tôt la réponse de Mad^{me} la Supérieure des Soeurs de la Ste Famille, car on attend ~~la-resp~~ cette décision et comme nous entrons en retraite le 17 au soir, pour dix jours, il faut que je puisse écrire avant cette époque.

Les conditions (700^f pour les deux soeurs, et un mobilier décent) sont acceptées.

Si on tient à savoir quelle est la paroisse dont il s'agit, c'est celle d'Arleuf-du-Morvand, située sur la limite de la Nièvre, de la Côte d'or, et de Saône et Loire, à 7 lieues d'autun, à 2 de Chateau-Chinon. Cette commune a 3052 habitants, repartis en 42 hameaux, sur une distance de 4 lieues. Il y a déjà deux instituteurs et deux institutrices laïques mais c'est insuffisant encore et l'on voudrait deux soeurs particulièrement au bourg d'Arleuf. En 1852 une institutrice laïque était venue s'y fixer, et dans l'école libre qu'elle ouvrit elle réunit environ 40 petites filles. Depuis elle s'est mariée ailleurs, et la place est libre. Les Soeurs de la Ste Famille de Besançon ont déjà quelques écoles dans ces pays-là, particulièrement à S. Honoré.

J'attends la réponse.

J'aimerais aussi avoir quelques mots de vous m'assurant qu'il ne reste rien de nos dernières lettres qu'un redoublement de mutuelle et fraternelle charité



"Les petites fâcheries entretiennent l'amitié" dit un proverbe de nos pays; je pense qu'il sera vrai en cette circonstance, pour vous et pour Madelle Marie de S. Juan, qui, je vous assure, ne m'a pas épargné à votre occasion, mais c'est égal! elle avait beau parler fort, on sentait le coeur sous les cris.

Le Révérendissime Père passe ici le 16; je compte l'entretenir un peu de notre affaire, mais il paraît que c'est la Congrégation de Flavigny qui doit trancher, et quand sera-t-ce? J'ai appris que nos soeurs de Langres, de Nancy, et tous les couvents de la Congrégation de Bonnay s'étaient abstenues de signer la réclamation adressée à Son Eminence. Cette question (si je ne me fais illusion) n'a rien d'inquiétant; le droit et les faits sont pour nous. Ce qui me paraît plus douteux c'est que l'on consente à me laisser séjourner 3 mois à Béthanie, comme je le demandais. On préférerait que je continue comme j'ai fait : d'y aller de temps en temps. Il en sera ce que Dieu voudra; la chose me semble bien nécessaire, mais nous pouvons nous tromper. Dieu voit mieux que nous. J'insisterai cependant, et si je puis je déciderai le Réver^{me} Père Général à ~~se~~ passer à son retour de Plombières.

L'imprimeur m'a fait faux-bon. Voici là huit jours que tout devait être ~~premier~~ ^{prêt}. Je ne vous apporterai donc les Comptes-rendus que vers le 27, époque où je compte aller là bas, en passant par Besançon.

Le P. Guerittot va être obligé d'aller à Flavigny pour passer ses derniers examens de confession et moi j'ai des prédications à partir du 7 ^{7bre}. Ne pourrait-on pas au besoin trouver quelqu'un de ces Messieurs du Collège Catholique pour servir d'aumônier à Béthanie à partir du 7, pendant 12 à 15 jours? M. Bossue par exemple que je désire voir nommer membre d'honneur ainsi que M. Douhart, les deux seuls qui nous aient envoyé une aumône, et cela spontanément, avant que je sois allé à Besançon. Ou bien, M. Gouvert, peut être?

A Dieu bon frère et ami, le fond n'a jamais bronché, et la forme n'a vacillé que peu de temps moins en réalité qu'en apparence, pour provoquer, ce que je voulais, une déclaration nette de votre part

Tout à vous en Notre Seigneur, et Notre Dame,



et notre Père S. Dominique,

fr. M. Jean-Jos. Lataste

des ff. Prêch.

Mille bonnes choses à tous et à toutes.
M^{me} Bontoux ne viendra-t-elle pas un peu réparer
son absence du 22 Juillet ?

